

NOTICE EXPLICATIVE

Augmentation du prix de souscription de la SCPI Kyaneos Pierre applicable aux nouvelles souscriptions à compter du 1er juillet 2021Avignon, le 1^{er} juillet 2021

Monsieur, Madame,

Nous vous informons que le prix de souscription applicable aux nouvelles souscriptions de la SCPI Kyaneos Pierre va être modifié à compter **à compter du 1er juillet 2021.**

Il en résultera une hausse du prix de souscription dont vous trouverez le détail ci-dessous.

Cette mesure destinée à préserver l'intérêt des porteurs **ne concerne pas les parts émises avant le 1er juillet 2021.** Elle est donc sans effet sur les parts que vous avez déjà souscrites.

| SCPI | Prix de souscription applicable aux parts souscrites avant le 1er juillet 2021 | Prix de souscription applicable aux parts souscrites à compter du 1er juillet 2021 |
|----------------|---|---|
| KYANEOS PIERRE | Les parts souscrites sont souscrites au prix de 1.060€ tous frais inclus. | Les parts souscrites sont souscrites au prix de 1.080€ tous frais inclus. |

Rappel : Le prix de souscription est fixé librement par la Société de Gestion, dans la limite de +/- 10% de la valeur de reconstitution tel qu'établie au 31/12 de l'année précédente.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Société de gestion
KYANEOS AM